



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÈGLEMENT des « journées reprise de guidon pour l'année 2024 ».

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

La manifestation « reprise de guidon » est organisée par la préfecture assistée par la gendarmerie nationale de la Charente, la CRS zonale de nouvelle aquitaine, les chargés de mission 2-roues motorisé de la préfecture, la coordination départementale de sécurité routière de la préfecture et les moto-écoles.

Cette journée vise à sensibiliser les motocyclistes civils du département sur les risques routiers des deux-roues motorisés.

À cette occasion, deux plateaux d'allure lente sont mis en place sur le site de : l'espace 3000 bd Oscar Planat sur la commune de Cognac, l'esplanade bitumée de plaisance sur la commune de Barbezieux, la salle polyvalente, 42 route de Luchac sur la commune de Jarnac où sera organisé l'accueil. Un parcours sur route ouverte d'une distance d'environ 50 km, sera proposé, encadré par les motocyclistes de la CRS zonale ou de la gendarmerie.

ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

Le port du casque et des gants homologués est **obligatoire**. Le port des **vêtements adaptés (chaussures fermées, pantalon, blouson, gants)** à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. La consommation d'alcool est strictement **interdite** pendant toute la durée de la manifestation.

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est en partie organisée sur routes libres, ouvertes à la circulation publique. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement constaté par les organisateurs vaudra exclusion de la manifestation.

ARTICLE 3 : FORMALITÉS

Les participants devront se présenter le jour de la « reprise de guidon » : 1- l'espace 3000 bd Oscar Planat 16100 Cognac, 2- l'esplanade bitumée de plaisance 16300 Barbezieux, 3- la salle polyvalente, 42 route de Luchac 16200 Jarnac, (voir le plan), à **8h00** précises. Le respect des horaires est essentiel au bon déroulement de l'opération.

Une carte de l'itinéraire sera remise à chaque équipage. Après enseignement de la trajectoire par un professionnel (moto-écoles), les participants seront accompagnés sur l'itinéraire par un motocycliste du GGD 16 ou CRS zonal 33.

Lors des premières formalités d'accueil, un contrôle des machines et des documents administratifs sera réalisé :

- organes de sécurité : pneumatiques, dispositifs de freinage, fonctionnement de l'éclairage et des avertisseurs lumineux, conformité des dispositifs d'échappement ;

- documents administratifs: permis de conduire, justificatifs d'assurance et de certificat d'immatriculation .

Il est nécessaire que chaque participant se présente avec le **plein d'essence** fait + les **pneumatiques gonflés** dès le début de la journée.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant les activités de la journée.

ARTICLE 5 : PROGRAMME

Présence impérative de tous les participants pour **8H00** dernier délai sur site afin de réaliser les formalités d'accueil et de contrôle avant de débiter les activités à 08h30.

À compter de 8h30 : Présentation de la trajectoire de sécurité.

À 09H00 :

selon les groupes : groupes 1 à 6 : roulage avec les forces de l'ordre.
 groupes 7 et 8 : plateau allure lente.
 groupes 9 et 10 : atelier secourisme.
 groupes 11 et 12 : atelier mécanique.

Rotation toutes les 55 mns pour les groupes 7 à 12.

De 12 h à 13h30 : repas pris (food-truck ou lieu à définir ultérieurement)

À la charge financière du participant.

À 13h30 :

selon les groupes : groupes 7 à 12 : roulage avec les forces de l'ordre.
 groupes 1 et 2 : plateau allure lente.
 groupes 3 et 4 : atelier secourisme.
 groupes 5 et 6 : atelier mécanique.

Rotation toutes les 55 mns pour les groupes 1 à 6.

À 16h30, tombola et débriefing général.

Mention : la sortie route se fera selon un itinéraire fixé, dans le strict respect du code de la route.

Les motocyclistes respecteront les règles du code de la route afin d'évoluer en toute sécurité. Les cellules seront constituées de 4 motocyclistes civils + 1 motocycliste gendarmerie ou de la CRS (le format des cellules est adapté en fonction du nombre de participants). Le but est d'appréhender en conditions réelles la trajectoire de sécurité telle qu'elle aura été dispensée avant la sortie.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les images des participants prises au cours de l'opération. Cette autorisation est

consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

ARTICLE 7 : CLAUDE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation, l'émargement du bulletin d'inscription et du règlement, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent document. Il dégage les services de l'État (gendarmerie nationale) de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours de la journée et renonce à tout recours contre l'État et ses personnels.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction du nombre des participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

INSCRIPTION : Cognac le 24 avril Barbezieux 1 juin Barbezieux 2 juin
Jarnac 29 septembre

Le conducteur/trice, NOM :

PRÉNOM :

Le conducteur/trice, NOM :

PRÉNOM :

L'accompagnant/e, NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

MÉL :

TÉL :

MOTO ENGAGÉE :

- marque :

- modèle :

- puissance cv din :

Permis de conduire carte d'assurance certificat d'immatriculation

Personne à prévenir en cas d'accident, nom, prénom et téléphone :

Le formulaire ainsi que les documents sont à envoyer à l'adresse mail :

pref-reprisedeguidon@charente.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**